



MARCHE DE TRAVAUX

---

## REGLEMENT DE CONSULTATION

Réf. 2009-15

---

### *MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE (MAPA)*

établi en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics

---

#### Objet de la Consultation

**Exécution de travaux de mise en conformité « ATEX »  
(Atmosphères Explosives) dans le Bâtiment Magellan du  
site du Madrillet de l'INSA de Rouen à Saint Etienne du  
Rouvray**

#### Pouvoir adjudicateur:

**Institut National des Sciences Appliquées de Rouen  
Place Emile Blondel – BP 8  
76 131 Mont Saint Aignan Cedex**

---

***Date limite de remise des offres : Vendredi 11 décembre 2009 – 12h00***

*Le présent règlement comprend 9 pages numérotées de 1 à 9*

## Sommaire

---

|            |  |   |
|------------|--|---|
| Article 1  | Identification du pouvoir adjudicateur et des intervenants.....  | 3 |
| 1.1 -      | Objet du marché.....   | 3 |
| 1.2 -      | Identification du pouvoir adjudicateur et des intervenants .....   | 3 |
| 1.2.1      | Le pouvoir adjudicateur .....  | 3 |
| 1.2.2      | Les intervenants. ....   | 3 |
| Article 2  | Objet de la consultation.....  | 3 |
| Article 3  | Conditions de la consultation. ....  | 4 |
| 3.1 -      | Procédure de passation.....  | 4 |
| 3.2 -      | Décomposition du marché en tranche et en lot.....  | 4 |
| 3.2.1      | Décomposition en tranches .....  | 4 |
| 3.2.2      | Décomposition en lot. ....   | 4 |
| 3.3 -      | Variantes et options.....  | 4 |
| 3.4 -      | Durée du marché.....   | 4 |
| 3.5 -      | Modalités de financement et de paiement .....  | 4 |
| 3.6 -      | Forme juridique de l'attributaire. ....  | 4 |
| 3.7 -      | Délai de validité du marché. ....  | 4 |
| Article 4  | Dossier de consultation.....   | 4 |
| 4.1 -      | Contenu du dossier de consultation.....  | 4 |
| 4.2 -      | Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique.....                                     | 5 |
| 4.3 -      | Modifications de détail au dossier de consultation.....  | 5 |
| Article 5  | Présentation des offres. ....  | 5 |
| 5.1 -      | Documents à fournir par le candidat susceptible d'être retenu. ....  | 5 |
| 5.2 -      | Composition de l'offre à remettre par les candidats.....   | 6 |
| 5.3 -      | Documents à fournir par l'attributaire du marché .....   | 6 |
| Article 6  | SELECTION DES CANDIDATURES - JUGEMENT ET CLASSEMENT DES OFFRES.....  | 6 |
| 6.1 -      | Sélection des candidatures.....  | 6 |
| 6.2 -      | Jugement et classement des offres .....  | 7 |
| Article 7  | CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DE L'OFFRE.....  | 7 |
| 7.1 -      | Offre remise sur support "papier" ou sur support physique électronique .....                                 | 7 |
| 7.2 -      | Offre remise par échange électronique sur la plate-forme de dématérialisation .....                          | 8 |
| Article 8  | VISITE OBLIGATOIRE.....  | 9 |
| Article 9  | RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.....  | 9 |
| Article 10 | RECOURS.....   | 9 |
| 10.1 -     | Instance chargée des procédures de recours :.....  | 9 |
| 10.2 -     | Organe chargé des procédures de médiation en application de l'article 127 du code des marchés publics :..... | 9 |
| 10.3 -     | Introduction des recours et précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : .....          | 9 |

## **Article 1 Identification du pouvoir adjudicateur et des intervenants**

---

### 1.1 - Objet du marché.

---

Le présent marché a pour objet Exécution de travaux de mise en conformité « ATEX » (Atmosphères Explosives) dans le Bâtiment Magellan du site du Madrillet de l'INSA de Rouen à Saint Etienne du Rouvray

### 1.2 - Identification du pouvoir adjudicateur et des intervenants

---

#### 1.2.1 Le pouvoir adjudicateur

Pouvoir Adjudicateur: INSA de Rouen  
Institut National des sciences Appliquées de Rouen  
Avenue de l'Université  
BP 8  
76800 Saint Etienne du Rouvray

Téléphone : 02 32 95 65 20  
Télécopie : 02 32 95 65 69

Site internet : [www.insa-rouen.fr](http://www.insa-rouen.fr)

Représentant du pouvoir adjudicateur : Monsieur le Directeur de l'INSA de Rouen

#### 1.2.2 Les intervenants.

##### **Le maître d'œuvre**

La maîtrise d'œuvre est assurée en interne par l'INSA de Rouen représenté par le Service Immobilier, Hygiène et Sécurité (IHS).

##### **Ordonnancement, Pilotage et Coordination (OPC)**

L'OPC est assurée par la maîtrise d'œuvre

##### **Sécurité Protection de la Santé (CSPS)**

Le chantier est soumis à une coordination de sécurité, les documents concernant les précautions à prendre seront fournis à la notification du marché au titulaire. Celui-ci devra se conformer aux prescriptions du coordonnateur SPS.

##### **Contrôle technique.**

Certains travaux l'objet du présent marché pourront être soumis au contrôle technique dans les conditions prévues par le titre 2 de la loi du 4 janvier 1978 relative à la responsabilité et à l'assurance dans le domaine de la construction.

Dans ce cas, le maître d'œuvre en avisera l'entrepreneur et lui précisera le nom de la personne assurant cette fonction et la mission confiée.

## **Article 2 Objet de la consultation.**

---

La consultation porte sur le marché de travaux suivant :

L'exécution de travaux de mise en conformité issus des conclusions du document relatif à la protection contre les explosions (DRPE) réalisé dans le cadre du regroupement de l'INSA de Rouen sur le site du Madrillet à Saint Etienne du Rouvray.

### **Article 3 Conditions de la consultation.**

---

#### **3.1 - Procédure de passation.**

---

Procédure adaptée définie à l'article 28 du Code des Marchés Publics (CMP).

Procédure ouverte.

#### **3.2 - Décomposition du marché en tranche et en lot.**

---

##### **3.2.1 Décomposition en tranches**

Les travaux comportent une seule tranche ferme.

##### **3.2.2 Décomposition en lot.**

La prestation de travaux est divisée en 4 lots. Chacun des lots fait l'objet d'un marché séparé.

|       | Désignation             |
|-------|-------------------------|
| Lot 1 | Gros œuvre              |
| Lot 2 | Equipements spécifiques |
| Lot 3 | Courants faibles        |
| Lot 4 | Fluides spéciaux        |

Une même entreprise pourra se voir attribuer plusieurs lots, voire la totalité, si elle possède les qualités requises et dispose des moyens suffisants pour répondre aux demandes de l'acheteur.

#### **3.3 - Variantes et options.**

---

Les candidats doivent répondre à la solution de base.

Une option est autorisée pour le lot 2 (art 3.12 CCTP Lot 2). Les options ne sont pas autorisées pour les autres lots.

Les variantes ne sont pas autorisées.

#### **3.4 - Durée du marché.**

---

Les délais d'exécution sont fixés par le pouvoir adjudicateur et sont indiqués dans le CCAP et dans le calendrier prévisionnel d'exécution.

#### **3.5 - Modalités de financement et de paiement.**

---

Origine du financement : Etat (100 % - plan de relance).

Paiement non différé par le pouvoir adjudicateur par virements sur présentation de décomptes, conformément au code des marchés publics français, dans le délai global de paiement qu'il prévoit. Paiement direct du sous traitant dès lors que le montant de la prestation sous traitée est supérieur à 600 € HT.

#### **3.6 - Forme juridique de l'attributaire.**

---

Aucune forme juridique n'est imposée.

En cas d'attribution d'un marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire de la réalisation des obligations contractuelles de chacun des membres du groupement pour l'exécution du marché.

#### **3.7 - Délai de validité du marché.**

---

Le délai de validité des propositions est de 120 jours à compter de la date de remise de l'offre finale.

### **Article 4 Dossier de consultation.**

---

#### **4.1 - Contenu du dossier de consultation.**

---

Le dossier de consultation (liste des pièces fournies par le pouvoir adjudicateur) comprend les documents suivants :

- le règlement de consultation,
- le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes,
- le cahier des clauses administratives particulières (CCAP),
- l'acte d'engagement,
- le détail des prix global et forfaitaire (DPGF) pour chacun des lots,
- le calendrier prévisionnel d'exécution,
- le billet de visite.

#### 4.2 - Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique.

---

Conformément à l'article 56 du Code des Marchés Publics, le pouvoir adjudicateur met à disposition le dossier de consultation par voie électronique aux adresses suivantes :

- Profil acheteur : [https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent\\_detail.do?PCSLID=CSL\\_2009\\_YL5vjaJNdD](https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2009_YL5vjaJNdD)
- <http://www.insa-rouen.fr/entreprises/marches-publics/liste-des-marches-en-cours>

Le Dossier pourra en outre être transmis par courrier électronique ou par courrier à la demande expresse des soumissionnaires.

Le mode de retrait du dossier de consultation ne conditionne pas le choix du mode de transmission de l'offre.

#### 4.3 - Modifications de détail au dossier de consultation

---

La Personne Responsable du Marché se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Celles-ci doivent être communiquées au plus tard 5 jours avant la date de remise des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié.

Si, pendant, l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

### Article 5 Présentation des offres.

---

Les candidatures et les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentations associés.

Les documents relatifs aux candidatures et aux offres seront respectivement dissociés dans deux enveloppes distinctes.

**Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.**

#### 5.1 - Documents à fournir par le candidat susceptible d'être retenu.

---

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

**Documents à produire obligatoirement :**

1. Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire
2. Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics concernant les interdictions de soumissionner. (ou rubrique K du formulaire DC 5 – version octobre 2008).

**Documents à produire à l'appui de sa candidature :**

3. une lettre de candidature ou le formulaire DC 4 version avril 2007,
4. Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat,

A l'appui de sa capacité financière et économique :

5. une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objets du marché réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles (ou cadre D-1-1 du formulaire DC5 version octobre 2008). Le chiffre d'affaire devra être proportionné à l'objet de la consultation ;

A l'appui de sa capacité technique :

6. la déclaration indiquant les effectifs du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années (ou cadre F-1 du formulaire DC5 version octobre 2008) ;

7. Présentation d'une liste des travaux effectués au cours des trois dernières années et similaires à l'objet de la présente consultation, en indiquant le montant, la date et les coordonnées du destinataire public ou privé (ou cadre F-2 du formulaire DC5 version octobre 2008). En cas d'entreprise nouvellement créée, les références des réalisations des dirigeants ou des personnes composant l'équipe destinée à intervenir dans le présent marché devront être mentionnées.

## 5.2 - Composition de l'offre à remettre par les candidats

---

Un projet de marché comprenant :

1. L'acte d'engagement daté et signé pour chacun des lots présentés ;

En cas de recours à la sous-traitance, conformément à l'article 5 de la loi du 31 décembre 1975 modifiée, le candidat doit indiquer la nature des prestations qu'il envisage de sous-traiter, ainsi que les sous-traitants auxquels il envisage de faire appel. Le contrat sera en outre accompagné des demandes d'acceptation des sous-traitants, et d'agrément des conditions de paiement.

Pour chacun des sous-traitants, le candidat devra joindre, en sus des renseignements exigés par l'article 114 1° du CMP, les capacités professionnelles et fin ancières du sous-traitant.

Pour satisfaire à ces obligations déclaratives quant au recours à la sous-traitance, le titulaire pourra joindre le formulaire DC13 en annexe à l'acte d'engagement.

2. Le détail des prix global et forfaitaire daté et signé : document du dossier de consultation à compléter entièrement pour chacun des lots présentés;
3. Le billet de visite attestant que la visite obligatoire a été réalisée ;
4. Un mémoire technique qui précise les dispositions que l'entrepreneur se propose d'adopter pour l'exécution des travaux ;
5. Une attestation d'assurance au titre de la responsabilité civile professionnelle ;
6. Un relevé d'identité bancaire ou postal.

## 5.3 - Documents à fournir par l'attributaire du marché

---

Conformément au Code des Marchés Publics, l'attributaire ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire, dans un délai de 5 jours maximum à compter de la réception de la demande formulée par l'INSA, les certificats et attestations prévus au I et au II de l'article 46 du même code. L'attributaire pourra utiliser les formulaires DC6 (version octobre 2008) et DC7 (version mai 2006) pour satisfaire à cette obligation.

Dans le cas où celui-ci ne produirait pas ces documents dans le délai imparti, son offre sera rejetée sans autres formalités.

Les documents contractuels ne peuvent en aucun cas être modifiés par les concurrents sous peine de nullité.

Si l'offre a été présentée sous la forme d'un document numérisé ou sur un support physique électronique, l'attributaire confirmera son offre en fin de procédure sous la forme d'un document papier signé.

Les attestations d'assurance seront remises par l'attributaire avant la notification du marché.

## Article 6 SELECTION DES CANDIDATURES - JUGEMENT ET CLASSEMENT DES OFFRES

---

### 6.1 - Sélection des candidatures

---

Seuls seront ouverts les plis qui ont été reçus au plus tard à la date et l'heure limites de remise des offres.

A l'issue de l'analyse du contenu de l'enveloppe, ne seront pas admises :

- les candidatures qui ne sont pas recevables en application de l'article 43 du code des marchés publics (interdiction de soumissionner) ;
- les candidatures qui ne présentent pas des garanties suffisantes en termes de capacités professionnelles techniques et financières.

**Le pouvoir adjudicateur apportera une attention particulière à l'examen de la capacité technique et professionnelle du candidat notamment sur les compétences de ce dernier en matière de mise en conformité ATEX (atmosphères explosives).**

## 6.2 - Jugement et classement des offres

---

Le pouvoir adjudicateur éliminera les offres qualifiées d'inappropriées (art 35 II 3°), irrégulières ou inacceptables (art 35 I 1°)

Le pouvoir adjudicateur examinera l'offre de base des candidats pour établir un classement. Les solutions complémentaires ou alternatives ne seront pas prises en compte pour cet examen.

Le pouvoir adjudicateur peut négocier avec les candidats ayant présenté une offre. Cette négociation peut porter sur tous les éléments de l'offre, notamment sur le prix.

Après classement par ordre décroissant des offres conformément aux critères pondérés définis ci-après, l'offre économiquement la plus avantageuse est choisie par le pouvoir adjudicateur.

Pour l'ensemble des lots

| Critères d'attribution   | Pondération |
|--|-------------|
| <b>Le prix global</b>  | 60          |
| <b>La Valeur Technique :</b>   |             |
| Les mesures prises pour le respect de l'environnement et de la sécurité du chantier et de ses abords | 20          |
| Les moyens humains et matériels apportés pour maîtriser les délais                                   | 10          |
| La cohérence du DPGF concernant les quantités et les prix unitaires indiqués                         | 10          |

Lors de l'examen des offres, le pouvoir adjudicateur se réservera la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous-détails des prix, ayant servi à l'élaboration des prix, qu'elle estimera nécessaires.

Le pouvoir adjudicateur pourra, à tout moment, ne pas donner suite à la procédure pour des motifs d'intérêt général. Les candidats en seront informés.

## Article 7 CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DE L'OFFRE

---

### Les offres seront établies en euros.

Seuls les envois multi-supports effectués dans les conditions de l'article 9 de l'arrêté du 28 août 2006 pris en application du I de l'article 48 et de l'article 56 du CMP relatif à la dématérialisation (possibilité d'envoi d'une copie de sauvegarde), seront pris en compte. Dans le cas contraire tous les envois du candidat seront déclarés irrecevables.

Cette copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible "copie de sauvegarde".

Les candidatures ou les offres dans lesquelles un programme informatique malveillant serait détecté par le pouvoir adjudicateur ne feront pas l'objet d'une réparation, elles seront réputées n'avoir jamais été reçues.

Les dossiers de candidature et d'offre sont présentés séparément.

Dans l'hypothèse d'un envoi par échange électronique, ils sont présentés dans des fichiers distincts, l'un comportant les éléments relatifs à la candidature, l'autre les éléments relatifs à l'offre.

Dans l'hypothèse d'un envoi sur support physique électronique (CD-Rom formaté "Joliet"), ils sont présentés sur deux supports distincts, l'un comportant les éléments relatifs à la candidature, l'autre les éléments relatifs à l'offre.

### 7.1 - Offre remise sur support "papier" ou sur support physique électronique

---

L'offre sera transmise sous pli cacheté et portera les mentions suivantes :

INSA de Rouen  
Secrétariat Général – Cellule Juridique  
Place Emile Blondel – BP 8  
76 131 Mont Saint Aignan Cedex

Offre pour :

**Exécution de travaux de mise en conformité « ATEX » (Atmosphères Explosives)  
dans le Bâtiment Magellan du site du Madrillet de l'INSA de Rouen à Saint Etienne  
du Rouvray**

N°: 2009-15

Lots : (indiquer le n° de ou des lots présentés.

Candidat :

**« NE PAS OUVRIR avant la séance d'ouverture des plis »**

L'offre devra être adressée par pli recommandé avec avis de réception postal ou remise contre récépissé à l'adresse ci-dessus.

Elle devra parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées sur la page de garde du présent règlement.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Dans l'hypothèse d'un envoi sur support physique électronique (CD-Rom formaté "Joliet"), les documents pour lesquels une signature est requise, seront revêtus d'un certificat de signature électronique conformes au référentiel intersectoriel de sécurité et référencées sur une liste établie par le ministre chargé de la réforme de l'Etat. Ceux-ci seront signés au format "PKCS#7 encodé DER" ; la signature doit être attachée à chaque document l'exigeant.

## 7.2 - Offre remise par échange électronique sur la plate-forme de dématérialisation

Lors de la première utilisation de la plate-forme de dématérialisation (<http://www.achatpublic.com>), le candidat installera les pré-requis techniques et prendra connaissance du manuel d'utilisation.

La remise d'une offre par voie électronique se fera sur la plate-forme de dématérialisation sous la référence publique indiquée dans la publicité.

En outre, cette transmission le sera selon les modalités suivantes :

- L'offre devra parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées dans la page de garde du présent règlement ;
- La durée de la transmission de l'offre est fonction du débit de l'accès Internet du candidat et de la taille des documents à transmettre, il est invité à s'assurer que tous les documents sont utiles à la compréhension de son offre ;
- Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne seront pas retenus, ils ne seront pas renvoyés à leurs auteurs ;
- Les documents à fournir, conformément à l'article 3-1.2 ci-dessus, devront l'être sous forme de fichiers informatiques ;
- Seuls les formats de fichiers informatiques de types pdf, ppt, doc, xls, sxw, sxc, sxi, sxd, odt, ods, odp, odg seront acceptés, ils ne doivent pas comporter de macros et peuvent être compressés dans des fichiers d'archives au format Zip. Leurs noms devront être suffisamment explicites ;

Les documents pour lesquels une signature est requise, seront revêtus d'un certificat de signature électronique conformes au référentiel intersectoriel de sécurité et référencées sur une liste établie par le ministre chargé de la réforme de l'Etat. Ceux-ci seront signés électroniquement selon les dispositions de la plate-forme ;



## **Article 8 VISITE OBLIGATOIRE**

---

Une visite du site **est obligatoire** avant toute remise d'offre.

Les modalités d'organisation de cette visite sont spécifiées dans l'article 4 du CCTP de référence.

A l'issue de cette visite, seront remis au candidat un billet de visite à joindre au dossier d'offre comme spécifié à l'article 5.2 et le plan de masse des sites objet de la prestation de services de sécurité.

## **Article 9 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

---

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 4 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite à l'adresse suivante :

**Pour les renseignements administratifs :**

**Guénaël Bonnac**

**Responsable de la cellule juridique**

INSA de Rouen  
Secrétariat Général – Cellule Juridique  
Place Emile Blondel – BP 8  
76 131 Mont Saint Aignan Cedex  
Mél: marche.public@insa-rouen.fr

Tél. 02 35 52 83 20

Fax. 02 35 52 83 69

Une réponse sera alors adressée en temps utile à tous les candidats ayant retiré ou reçu le dossier, au plus tard 3 jours avant la date limite de remise des offres.

**Madame Marie Anne Benoit**

**Responsable du service immobilier, hygiène et sécurité**

INSA de Rouen  
Service immobilier, hygiène et sécurité  
Avenue de l'Université – BP 8  
76 800 Saint Etienne du Rouvray

Tél. 02 32 95 98 10

Fax. 02 32 95 98 50

Courriel. marie-anne.benoit@insa-rouen.fr

Une réponse sera alors adressée en temps utile à tous les candidats ayant retiré ou reçu le dossier, au plus tard 3 jours avant la date limite de remise des offres.

## **Article 10 RECOURS.**

---

10.1 - Instance chargée des procédures de recours :

---

Tribunal administratif de Rouen - 53, avenue Gustave Flaubert - 76000 Rouen

10.2 - Organe chargé des procédures de médiation en application de l'article 127 du code des marchés publics :

---

Comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges relatifs aux marchés publics de Nantes - Préfecture de Région - Secrétariat Général pour les Affaires régionales (SGAR) - Bureau de la coordination interministérielle - 6, quai Ceineray - BP 33515 - 44035 NANTES cedex 1 - Tél. : 02.40.08.64.33

10.3 - Introduction des recours et précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

---

Tribunal administratif de Rouen - 53, avenue Gustave Flaubert - 76000 Rouen